

La FNSEA et les JA assurent payer leurs loyers à Groupama

© 02/04/2004 |  Terre-net Média

PARIS, 2 avril 2004 - La FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et les Jeunes agriculteurs (JA) ont affirmé vendredi qu'ils payaient bien leurs loyers au propriétaire de leurs sièges parisiens, Groupama, démentant ainsi des informations de presse.

"Les Jeunes Agriculteurs paient un loyer, conforme au prix du marché, d'environ 400.000 euros par an à Groupama", a déclaré à l'AFP Jérôme Despey, président des JA.

Le quotidien *Libération* affirme vendredi que Groupama a versé en 2003 des "subventions" de 1,7 million d'euros à ces deux organisations agricoles pour leur permettre notamment de payer leurs loyers.

Interrogé par l'AFP, le groupe d'assurances mutualiste Groupama n'a pas souhaité commenter les informations du quotidien.

Pour le président des JA, les sommes versées par Groupama à son organisation correspondent à différents accords de partenariat, notamment pour le Championnat de France des labours ou le Congrès mondial des Jeunes agriculteurs qui s'est tenu à Paris en juin dernier, à des pages de publicité dans le mensuel du syndicat, et à une "charte jeune entreprise" conclue en 1995 et réactualisée en 2003.

"Groupama est une entreprise privée qui décide librement de ses actions, ratifiée par des votes dans des conseils d'administration, comme pour son soutien au navigateur Franck Cammas. Je me sens complètement à l'aise par rapport à nos actions communes", a ajouté M. Despey.

De son côté, un responsable de la FNSEA qui a tenu à garder l'anonymat, a également affirmé que la principale organisation syndicale agricole payait normalement son loyer à Groupama et que les "conventions passées avec cet organisme étaient justifiées".

Selon un spécialiste du secteur agricole, "les syndicats agricoles en question sont les plus importants pour défendre les agriculteurs, il ne serait pas étonnant que Groupama, premier assureur du monde agricole, les accompagne".

"Groupama est une entreprise privée qui, comme d'autres, doit être sollicitée par des organisations professionnelles et des associations en lien avec son activité en vue d'obtenir des soutiens financiers", a-t-il ajouté.

